

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2016-22-Réserves naturelles <u>Avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert</u>	Examen le 17 novembre 2016	FAVORABLE
--	---	------------------

Exposé :

La réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert a été créée en 2006 et occupe 205 ha de domaine public maritime (DPM). Le Conservatoire du littoral en est propriétaire par affectation.

Sa gestion est confiée à la commune de Pleubian.

Il s'agit du deuxième plan de gestion pour ce site, élaboré pour la période 2016-2022.

Point de vue des rapporteurs : cf. annexes

Débat :

La priorité 3 donnée à un certain nombre d'actions de promotion et d'amélioration de la connaissance pose question. Une connaissance accrue, notamment sur les laisses de mer, permettrait de valoriser l'intérêt de la réserve, et de mieux parer des menaces potentielles dans l'avenir (ex : exploitation des algues de rives). Les priorités de certaines actions de connaissance pourraient donc être relevées sur cette réserve.

Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur des partenariats scientifiques, comme c'est déjà prévu avec la réserve de la baie de Saint-Brieuc. L'association Vivarmor nature serait également à impliquer.

La Région indique qu'elle souhaite engager une réflexion sur l'organisation de la réserve et notamment des moyens de surveillance pour tenir compte de l'augmentation de la fréquentation (près de 100 000 visiteurs en 2016). Par ailleurs, du fait de la réorganisation territoriale en cours, la réserve va pouvoir intégrer un réseau local de sites naturels gérés par Lannion Trégor Communauté, ce qui va générer des opportunités afin d'accompagner au mieux le gestionnaire dans ses missions.

Par rapport aux perspectives de révision du périmètre, différentes options existent, en fonction des thématiques prioritaires à cibler. Elle dépendra en outre de la plus-value au regard des autres zonages existants, et de la réflexion en cours sur une réserve géologique nationale « multi-sites » au niveau régional.

La question du temps nécessaire à la rédaction du plan de gestion est abordée. Il est important mais difficile à évaluer en raison d'un travail par à-coups bien que la réserve ait bénéficié d'un renfort spécifique (6 mois) pour l'évaluation du plan précédent.

Le rapporteur mentionne également l'importance de poursuivre le suivi géomorphologique. Il doit permettre de se préparer à la rupture du sillon. A ce sujet, des actions pédagogiques à destination du grand public sont également à mener.


Le CSRPN souligne la qualité du plan de gestion.

Avis du CSRPN : favorable (unanimité), en soulignant les orientations prioritaires suivantes :

- 1 - la mise en place d'un cadre réglementaire plus adapté et la disponibilité des moyens pour l'appliquer, à travers notamment une collaboration avec l'ONCFS ;
- 2 - la nécessité d'une posture pro-active par rapport au risque de rupture du cordon, par le biais de la poursuite des suivis géomorphologiques et d'actions pédagogiques ;
- 3 - une amélioration de la signalétique à l'entrée de la réserve.

Rennes, le 20 décembre 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao

RESERVE NATURELLE REGIONALE DU SILLON DE TALBERT – PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)

PLAN DE GESTION Rapport de Max Jonin, membre du CSRPN, séance du 17 novembre 2016

Je souhaite préciser que je suis membre du comité consultatif de gestion de cette RNR et que j'ai pu dans ce cadre lire et amender le document avant sa parution.

Il n'est pas inutile de préciser, à cette occasion, que cette RNR n'a pas été créée pour la protection du patrimoine géologique comme sa réglementation le montre et comme en atteste notre rejet de la première version du plan de gestion. Cela étant dit, cette RNR est désormais affichée au titre des RN dont l'intérêt patrimonial majeur est géologique.

Ce plan de gestion est le deuxième. Le ton libre du rédacteur est à souligner lorsqu'il aborde le passé du Sillon, la gestion, le premier plan, etc. belle vision réaliste par quelqu'un qui n'était pas dans l'histoire du site. Merci.

Pour ce plan, le guide méthodologique est suivi rigoureusement, le travail est ainsi complet beaucoup plus renseigné que dans la version précédente au niveau du diagnostic, notamment concernant la géologie *sensu lato* et l'historique.

Comme souvent, les difficultés de rédaction apparaissent au niveau des enjeux, objectifs et actions.

1. Même si évidemment la connaissance n'est jamais totale et parfaite, je ne suis pas certain qu'il y a un enjeu de connaissance sur cette RN ?
2. Concernant les « enjeux pédagogiques », il me semble que ce site doit être un lieu d'information et de pédagogie sur la dynamique littorale – problème d'une grande actualité – et sur la gestion des littoraux dans ce contexte. L'histoire du site, la connaissance géomorphologique acquise depuis une dizaine d'années et les perspectives d'évolution constitue un matériel de choix pour cela.
3. Je ne saisis pas bien la subtilité qui fait distinguer au rédacteur « les qualités environnementales » des « qualités naturalistes ».
4. Le « bac à marée » est une belle idée pour sensibiliser et responsabiliser les visiteurs.

Les objectifs définis et les actions envisagées laissent voir les problèmes de gestion sur cette RNR :

- a. Il y a un souhait, un besoin fortement exprimé d'une réglementation plus contraignante et plus adaptée ; le rédacteur n'hésite pas à parler de « politique pénale ». Le problème des chiens est ancien, revenant à chaque réunion du comité de gestion sans avoir encore de décision, est un exemple. La réglementation des RNR est souvent assez « douce » et peu adaptée aux objectifs de conservation. Le gestionnaire étant la mairie, la prise d'arrêtés doit pouvoir gérer les manques.
- b. La question du devenir des enrochements encore en place est essentielle et prioritaire en 1 et pas en 2. Le devenir du cordon en est une résultante.
- c. Dans ce contexte, le suivi géomorphologique (remarquable depuis une dizaine d'années) fait par l'IUEM-UBO doit se poursuivre, c'est une priorité d'action liée à l'enjeu patrimonial prioritaire.
- d. Reconsidérer l'entrée du site est aussi une priorité 1. Il y a une grande diversité de panneaux, dans les formes, les maquettes, les polices, les logos, etc. ... et il n'y a pas de

panneau d'entrée de site comme sur toutes les RN en général. Trop de panneaux rend chacun peu lisible. Il y a aussi un évident problème d'affichage du statut de ce site : aucun logo RN (ou bien on ne le voit pas !), mais logo ici de l'ERB, là du CELRL, ailleurs de la commune. Le visiteur se moque de tout cela et le seul statut important juridiquement c'est celui de RN.

- e. L'extension de cette RN semble enfin actée. Dans le contexte régional de la stratégie concernant la protection du patrimoine géologique, il y a urgence à décider si le géotope de Port Beni rejoindra à terme cette RNR ou bien s'il faut envisager un outil spécifique. Faut-il rappeler l'intérêt de cette commune d'offrir sur son territoire à la fois les roches les plus anciennes du Massif armoricain (2 milliards d'années) et une formation géologique actuelle active.
- f. Enfin, je m'interroge sur le chiffrage de nombre de fiches actions qui m'apparaît souvent peu réaliste (à l'excès).

Ces remarques faites ne doivent pas masquer la grande qualité du document et donc le travail fourni. Sur cette base solide, le prochain plan de gestion devra proposer un simple document d'actualisation.

Je propose qu'*un avis favorable* soit donné à ce deuxième plan de gestion de la RNR du Sillon de Talbert.

Avis sur le plan de gestion 2015-2022 de la RNR du Sillon du Talbert

Le plan de gestion 2015-2022 de la RNR du sillon du Talbert est un document de 256 pages de texte, classiquement structuré en deux grandes parties :

- L'état des lieux (116 pages)
- Les objectifs (139 pages)

L'état des lieux est un document copieux et très complet qui reprend judicieusement les connaissances acquises lors du précédent plan de gestion qui ont enrichi une base de connaissance déjà solide. Les inventaires biologiques, tant en milieu terrestre que marin, et les suivis de l'avifaune, effectués par des naturalistes bénévoles de grande valeur et le personnel de la RNR, sont bien mis en valeur et replacé au sein du contexte local (ensemble de la ZSC Trégor-Goëlo) ou régional.

Les objectifs sont déclinés en trois parties : les objectifs à long terme, les objectifs du plan et les opérations de gestion.

Les objectifs à long terme sont présentés en dix points mais plusieurs d'entre eux sont redondants : par exemple « préserver les qualités environnementales et naturalistes du site » avec « préserver les habitats naturels et leur fonctionnalité », « préserver les espèces végétales à forte valeur patrimoniale sur le RNR » et « préserver les populations d'oiseaux sur la RNR ». Dans ces quatre items, l'enjeu est la canalisation du public, le respect des règles actuelles de la RNR et, éventuellement, l'évolution de la réglementation au sein de la RNR. Il y aurait possibilité de regrouper ces enjeux en une seule rubrique, ce qui entraînerait, par contre, une réorganisation des tableaux des objectifs du plan de gestion.

Les 23 objectifs du plan de gestion sont déclinés à partir des dix objectifs à long terme. On retrouve ici également un certain nombre de redondances, certains objectifs, tous en lien avec la canalisation du public et des activités anthropiques au sein de la RNR étant tout à fait complémentaires dans leur mise en œuvre.

Les opérations de gestion sont au nombre de 64, réparties entre la gestion administrative, la recherche, les suivis écologiques et inventaires, les travaux d'équipement, les travaux d'entretien, la pédagogie et la police de la Nature. 23 sont classées en priorité 1 et 9 en priorité 3. L'évaluation du plan de gestion précédent a montré une excellente réalisation des 53 opérations alors programmées et réalisées par un ETP salarié appuyé par plus de 200 heures de volontariat indemnisé, 420 heures contractuelles et d'innombrables heures de bénévolat naturaliste. Le passage de 53 à 64 opérations pourrait entraîner toutefois une surcharge de travail qui semble déjà influencer sur les choix de priorité. Il est clairement visible que l'effort principal est porté sur les enjeux de protection et de gestion alors que valorisation et la communication (objectif à long terme VI, 60% des actions en priorité 3) ainsi que l'amélioration des connaissances (objectif VIII, 40% des actions en priorité 3 et le reste en priorité 2) apparaissent ainsi comme les parents pauvres de ce plan de gestion. Il serait bon de revoir les équilibres entre les objectifs du plan de gestion 2015-2022, même s'il est compréhensible que les actions prioritaires aillent majoritairement aux opérations de protection du patrimoine géologique et biologique de la RNR. Cela passe sans doute par un renforcement adapté de l'équipe de gestion.

Quoiqu'il en soit, au-delà de ces problèmes d'équilibre, ce plan de gestion est un travail de qualité qui définit bien les enjeux de préservation de la RNR et prévoit les actions adaptées à la préservation du site. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable, assorti des recommandations que vous jugerez nécessaires sur les équilibres entre actions.

Patrick Le Mao

15/11/2016